

Toute personne morale souhaitant homologuer un équipement terminal des télécommunications ou un équipement terminal radioélectrique doit déposer un dossier de demande d'Homologation auprès du Guichet Unique.

Pour les Equipements des Télécommunications / Equipements Informatiques dotés de moyens de cryptage les étapes suivantes sont à suivre :

**Etape 1-** Autorisation de retrait pour homologation

### Pièces à fournir

Pour l'obtention d'une Autorisation de Retrait d'un exemplaire représentatif de l'Equipement terminal pour homologation, les pièces suivantes sont à fournir :

- Demande / Formulaire, [Télécharger ici](#)
- Facture,
- Avis d'arrivée,
- Documentation technique sur CD,
- Certificat d'origine\*
- Registre de commerce \*/ MF\*,
- Complément d'information\*
- Fiche client\*\* [Télécharger ici](#)

\* : Si nécessaire

\*\* : Pour un nouveau client

### Délais

48 heures à partir de la date de remise d'un dossier complet.

**Etape 2-** Certificat d'homologation

### Pièces à fournir

Pièces à fournir pour l'obtention d'une Attestation d'Homologation :

- Demande / Formulaire, [Télécharger ici](#)
- Copie RHO\*,
- Déclaration d'un moyen de cryptage\*, [Télécharger ici](#)
- Certificat d'origine\*,
- Doc techniques (CD) / Manuel d'utilisation (CD),
- TAC Code\*
- Rapport de test\*,
- Attestation de conformité\*

- 
- 1 ou (02) échantillon(s) du produit
  - Fiche client\*\* [Télécharger ici](#)

\* : Si nécessaire

\*\* : Pour un nouveau client

## Délais

- Pour les dossiers étudiés au niveau du guichet unique, le délais maximum de traitement est de **3 jours** ouvrables, à partir de la date de réception du dossier complet ou le cas échéant à partir de la date du dépôt d'un complément d'information.

- Pour les dossiers à transférer aux différents laboratoires du centre, le délais maximum est **7 jours** ouvrables, à partir de la date de réception du dossier complet ou le cas échéant à partir de la date du dépôt d'un complément d'information.

- Pour les dossiers nécessitant l'avis de l'agence nationale des fréquences, le délais maximum de traitement est de **21 jours** ouvrables, à partir de la date de réception du dossier complet ou le cas échéant à partir de la date du dépôt d'un complément d'information.

La durée maximale de traitement d'un dossier en litige est de **3 mois**

## Tarification des prestations d'homologation pour les clients Résident à l'étranger (Type approval rating for international customer)

La tarification appliquée sur les prestations d'homologation pour les clients résidents à l'étranger est de **930 Euro** , hors frais de dédouanement.